

Plan d'accessibilité de Skelton Canada Inc.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juin 2023

Dernière date de publication : 8 novembre 2023

Généralités

Skelton Canada inc. s'engage à fournir un environnement sans obstacle à tous les intervenants, y compris les clients, les employés, les candidats à un emploi, les fournisseurs et tous les visiteurs qui entrent dans les locaux, accèdent aux renseignements fournis par la Société ou utilisent les biens et services de la Société.

La Société s'efforcera de recenser et d'éliminer les obstacles, et de prévenir de nouveaux obstacles, pour les personnes handicapées en ce qui concerne l'emploi, l'environnement bâti, les technologies de l'information et des communications, les communications, l'approvisionnement en biens, services et installations, la conception et la prestation de programmes et de services et le transport chez Skelton Canada Inc. Cette politique décrit le plan d'accessibilité et la stratégie de la Société pour identifier, éliminer et prévenir ces obstacles.

- Déterminer les besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité et y réagir de manière efficace, appropriée et en temps opportun en se conformant à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et à ses règlements (collectivement, la « LCA »).
- Élaborer un environnement inclusif et sans obstacle qui est orienté par les principes de la LCA, qui comprennent la dignité, l'indépendance, l'intégration (sauf lorsque d'autres mesures sont nécessaires pour satisfaire aux besoins des personnes handicapées) et l'égalité des chances.

Commentaires

Skelton Canada inc. s'engage à recevoir et à traiter les commentaires concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées au Canada. Si vous avez des préoccupations ou des suggestions concernant des questions d'accessibilité, veuillez communiquer avec notre gestionnaire des ressources humaines au moyen des coordonnées fournies ci-dessous :

a/s : Partenaire d'affaires RH

Numéro de téléphone : 905 895-6688

Numéro de téléphone sans frais : 1 800 387-9796

Adresse postale : 2510, chemin Davis, Sharon (Ontario) L0G 1V0

Vous pouvez partager vos commentaires de manière anonyme si vous le souhaitez. Les commentaires fournis selon les méthodes suivantes sont acceptés :

- Téléphone
- Courriel
- Poste
- Chaînes de médias sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram)

Emploi

Skelton Canada inc. comprend que l'amélioration de l'accessibilité en milieu de travail et la garantie d'un processus de recrutement et de sélection accessible pour les candidats handicapés peuvent contribuer à une culture de milieu de travail plus diversifiée et accueillante.

La Société a mis en œuvre les politiques, les programmes, les pratiques et les services suivants afin de recenser, d'éliminer et de prévenir les obstacles nouveaux et existants en matière d'emploi :

- Politique en matière des droits de la personne.
- Politique en matière de retour au travail.
- Plans d'accommodement individuels (élaboration et suivi).
- Des accommodements sont offerts pendant les étapes de recrutement et de sélection, le cas échéant.
- Tous les programmes de formation et de perfectionnement offerts tiendront compte des obstacles et des capacités de l'employé et des formats de rechange sont offerts sur demande.
- La Société s'assurera que les employés sont au courant des politiques pour les employés handicapés et de tout changement à ces politiques au fur et à mesure qu'ils se produisent.
- La Société fournira les renseignements requis aux nouveaux employés dès que possible après le début de leur emploi. Si un employé handicapé en fait la demande, la Société fournira ou prendra des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication pour les suivants :
 - Les renseignements nécessaires à la réalisation de leur travail.
 - Les renseignements qui sont généralement disponibles pour tous les employés dans le milieu de travail.

La Société consultera l'employé qui en fait la demande afin de déterminer la meilleure façon de fournir le format accessible ou l'outil de soutien à la communication. Skelton Canada inc. se réserve le droit de déterminer le format accessible ou l'outil de soutien à la communication qui sera fourni.

La Société demeure déterminée à éliminer les obstacles existants et à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles à l'emploi.

Environnement bâti

Skelton Canada inc. veillera à ce que les éléments de l'environnement bâti, y compris l'intérieur et l'extérieur des bâtiments, soient conçus pour faciliter l'accès sans obstacle aux biens ou aux services.

À l'heure actuelle, la Société ne possède pas, ni ne développe ni n'entretient d'espace public, mais si elle le fait à l'avenir, elle se conformera à toutes les exigences légales en ce qui concerne l'environnement bâti et l'accessibilité.

Dans ses locaux existants, Skelton Canada inc. s'engage à recenser, à éliminer ou à corriger, et à éviter les obstacles à l'accès pour les personnes handicapées. L'installation de Skelton Canada inc. comprend un stationnement accessible et travaille à la préparation d'aires extérieures d'accès des fauteuils roulants

à l'installation et aux toilettes, à la signalisation des bureaux avec des étiquettes nominatives en braille, et plus encore.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Skelton Canada inc. comprend que la communication avec la Société est essentielle à l'accès d'une personne aux biens, services, politiques et autres renseignements de la Société

Pour aider à assurer la conformité à ces services, la Société a mis en œuvre les politiques, programmes, pratiques et services suivants afin de recenser, d'éliminer et de prévenir les obstacles nouveaux et existants liés aux technologies de l'information et des communications :

- Sur demande, à moins que cela soit impossible, la Société fournit ou prend des dispositions pour fournir des formats accessibles et des outils d'aide à la communication pour les employés, les candidats ou les personnes accédant aux biens ou services de la Société. Ces formats accessibles et ces outils d'aide à la communication sont prêts à être convertis et sont fournis en temps opportun et sans frais supplémentaires.
- La Société consulte la personne pour déterminer l'obstacle spécifique et la meilleure façon de lui fournir du soutien.

Procédures d'urgence, plans ou renseignements sur la sécurité publique

Skelton Canada inc. veillera à ce que tous les renseignements sur la sécurité et les mesures d'urgence accessibles au public, comme les procédures d'évacuation et les plans d'étage, soient fournis dans un format accessible ou avec des outils d'aide à la communication appropriés sur demande.

La Société demeure déterminée à éliminer les obstacles existants et à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles à l'emploi liés aux technologies de l'information et des communications.

Renseignements ou communications impossibles à convertir

S'il est déterminé, en consultation avec la partie faisant la demande, qu'il est impossible de convertir les renseignements ou les communications, Skelton Canada inc. veillera à ce que la personne qui ayant formulé la demande reçoive une explication et un résumé des renseignements.

Communication autre que les TIC

Skelton Canada inc. comprend que la communication avec la Société peut prendre de nombreuses formes et exige une gamme de solutions pour inclure toutes les personnes.

Sur demande, Skelton Canada inc. fournira ou prendra des dispositions pour la fourniture en temps opportun de formats accessibles et d'outils de soutien à la communication pour les personnes handicapées, y compris les employés, qui tiennent compte des besoins d'accessibilité de chaque personne en raison d'un handicap et (le cas échéant) à un coût qui n'est pas supérieur au coût régulier facturé à d'autres personnes.

Skelton Canada inc. consultera la personne ayant formulé la demande d'obtention d'un format accessible ou d'outil de soutien à la communication pour déterminer la pertinence d'un format accessible ou d'un outil de soutien à la communication. Skelton Canada inc. informera le public de la disponibilité de formats accessibles et des outils de soutien à la communication en ce qui concerne nos processus de rétroaction au moyen d'un avis sur le site Web de la Société.

Approvisionnement en biens

Skelton s'engage à faire en sorte que toutes les personnes puissent obtenir les biens et services de la Société.

Le cas échéant, Skelton Canada inc. s'assurera que nous respectons les obligations générales et les exigences particulières de la législation applicable en matière d'accessibilité en ce qui concerne l'approvisionnement de Skelton en biens, services et installations.

La Société demeure déterminée à éliminer les obstacles existants et à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles à l'emploi liés à l'approvisionnement en biens.

Services et installations

Skelton s'engage à faire en sorte que toutes les personnes puissent accéder à l'ensemble de ses services et installations.

La Société prendra les mesures suivantes à court terme pour éliminer les obstacles recensés, ce qui sera réalisé dans un délai d'un an après la publication de ce plan :

- Agrandir la place de stationnement pour les personnes handicapées (place de stationnement de type A).
- Aménager un chemin d'accès sans obstacle pour accéder au bureau d'accueil.

Conception et prestation des programmes et des services

Skelton Canada inc. fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que ses politiques, pratiques et procédures sont conformes aux principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances en veillant à ce que tous les clients reçoivent la même valeur et la même qualité.

Transports

Cette exigence ne s'applique pas actuellement à Skelton Canada inc.

Formation

Skelton Canada inc. comprend l'importance de s'assurer que tout le personnel est formé pour comprendre, protéger et fournir un accès aux biens et services de la Société aux personnes handicapées. Le personnel

reçoit une formation continue pour garantir l'actualité de la conformité aux lois, aux règlements et aux attentes sociales concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Glossaire

Lorsqu'ils sont utilisés dans la présente politique, certains termes sont définis comme suit, conformément à la LCA :

Obstacle : Tout élément de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

Handicap : Toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, Celle-ci peut être manifeste ou non et son interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.